

[View this email in your browser](#)

[View this email in your browser](#)



Madame, Monsieur,

À la suite de la dernière lettre d'information que vous avez reçu au cours du mois de mai et qui abordait le sujet du recyclage des éoliennes, nous allons dans cette nouvelle lettre nous intéresser à **l'étude acoustique** du projet éolien de Brebieres.

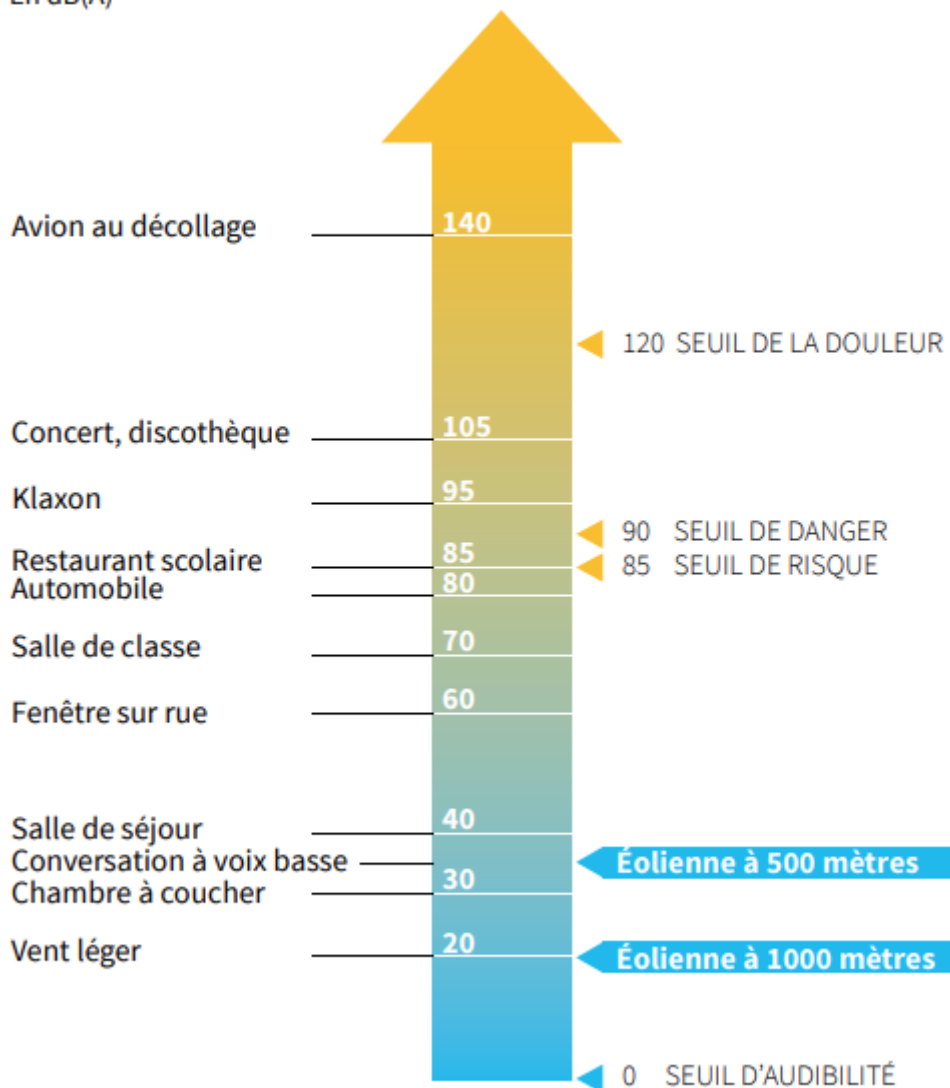
Il existe deux sources de bruits dans une éolienne : le bruit mécanique dû aux différents composants et machines présents dans la nacelle, et le bruit aérodynamique, provoqué par la rotation des pales qui fendent l'air. Le bruit transmis et perçu par les populations dépend également de l'environnement sonore, de la topographie du site, de la présence ou non de végétation et de bâti, et des données météorologiques.

En France, les éoliennes étant soumises à la **législation des Installations**

part une distance d'au moins 500 mètres des habitations, et de seuils acoustique à ne respecter. Un indicateur appelé « émergence » est utilisé, et qui correspond à la modification du niveau sonore suite à l'apparition d'éoliennes, par rapport au niveau de bruit qui existait avant l'implantation du parc. La réglementation impose que l'émergence doit **être inférieure à 3 décibels de nuit et 5 décibels de jour**. À 500m d'une éolienne, le niveau de bruit maximal est de l'ordre de 40 décibels, ce qui correspond au niveau sonore d'une conversation normale. Pour le projet de Brebières, l'habitation la plus proche se situe à **plus d'1,1 km des éoliennes**, soit plus du double de la distance minimale réglementaire de 500 m : les impacts acoustiques n'en sont qu'amoindris.

OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?

En dB(A)



Source : ADEME

spécialisé en acoustique. Dans un premier temps, le bureau d'étude a réalisé une **campagne de mesure** via l'installation de micros autour du parc, afin de dresser l'état initial du paysage sonore avant l'implantation du parc. Ensuite, dans l'objectif de mesurer le bruit généré par les futures éoliennes, l'acousticien réalise un calcul de propagation sonore qui se base sur les caractéristiques des éoliennes, mais aussi du site (relief, végétation, bâti, vent, absorption de l'air etc). Il utilise pour cela un logiciel spécialisé et réglementaire, qui répond aux exigences d'une norme. Il peut ensuite calculer les émergences au niveau des habitations, pour chaque vitesse et orientation de vent, de jour comme de nuit. Si les seuils d'émergence réglementaires présentés plus haut sont dépassés, un plan de bridage des machines est adopté pour baisser le bruit des éoliennes. Dans le cas du projet de Brebières, **aucun dépassement d'émergence n'est à prévoir** après l'adoption d'un plan de bridage pour une certaine vitesse et direction de vent.

Dans les premiers mois suivant la mise en exploitation du parc, une **nouvelle campagne de mesure** acoustique sera réalisée, et permettra de contrôler la conformité des émergences réelles du parc au niveau des habitations. De même, en cas de non-respect de la réglementation, un nouveau plan de fonctionnement doit être mis en place pour abaisser le bruit émis jusqu'aux seuils réglementaires.

Grâce aux avancées technologiques et aux retours d'expérience, la filière éolienne développe de nouveaux outils permettant de réduire encore plus les niveaux de bruits. Ainsi, les éoliennes actuelles sont équipées d'un **système de serration**, où des peignes sont installés à l'extrémité des pales, ce qui permet ainsi de réduire le bruit aérodynamique des pales fendant l'air.



En espérant que ces informations auront répondu à toutes vos interrogations sur le volet acoustique du projet,

sentiments distingués.



Vous avez des questions sur le projet éolien de Brebières,
N'hésitez pas à envoyer un e-mail ou écrire à l'adresse suivante :

- **Anna FAUTREZ** - Cheffe de projets développement éolien pour Valeco
 - annafautrez@groupevaleco.com – 06 70 77 48 09
 - Groupe Valeco – Siège social – 188 rue Maurice Bédart – 34184 MONTPELLIER
- **Loïc LEMAIRE** - Responsable développement éolien pour INTERVENT
 - l.lemaire@intervent.fr - 07 62 57 99 60
 - Intervent – Siège social – Tour de l'Europe 183 - 3 bd de l'Europe – 68100 MULHOUSE

Copyright © 2022 INTERVENT, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

Grow your business with  **mailchimp**